



Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

ADRESSE DE L'IMMEUBLE :

Propriétaire locataire copropriété Autres Précisez :

PARTICULIER :

NOM ET PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

SOCIETE

n° SIRET :

TELEPHONE :

COURRIEL :

ADRESSE POSTALE :

REPRESENTE PAR :

(Architecte, maître d'œuvre, syndic ...)

NOM ET PRENOM :

TELEPHONE :

COURRIEL :

ADRESSE POSTALE :

LETTRE D'ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné (e)

.....

demandeur d'une aide pour la réalisation de travaux concernant l'immeuble sis

.....

Le demandeur s'engage à :

- **Prévenir obligatoirement la direction stratégie urbaine (05-55-45-65-75) du démarrage des travaux au moins 8 jours avant le commencement d'exécution** et lui renvoyer la notice de travaux visée par la ou les entreprise(s) exécutant les travaux (si elle a été réalisée).

La Ville de Limoges se réserve le droit d'exiger une visite sur le chantier au démarrage des travaux avec les parties concernées.

- **Réaliser les travaux conformément à la notice (si celle-ci a été réalisée).**
Le constat de la réalisation des travaux sera effectué lors d'une visite sur place du service en charge de la gestion du dispositif avant le démontage de l'échafaudage.

Si les travaux réalisés ne correspondaient pas à ceux préconisés, le bénéfice de la subvention pourrait être réduit ou supprimé.

- Respecter le règlement sanitaire départemental et le décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent dans un délai de 3 ans et autoriser les services de la Ville à procéder à une visite des locaux concernés.
- Avoir pris connaissance du règlement de soutien financier de la CARPP en vigueur ;
- Avoir pris connaissance du traitement des données à caractère personnel en fin de formulaire de demande de subvention ;

Tout manquement au respect fera l'objet :

- **D'un non-paiement de la subvention :**
 - Si le constat est effectué durant l'instruction et/ou avant la mise en paiement ;
 - En cas d'impossibilité d'effectuer ce constat ;
- **D'une restitution de la subvention en cas de constat de non-respect dans les trois ans suivant le paiement.**

Lu et approuvé le

Signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire dûment rempli

- La **lettre signée** par le demandeur s'engageant à :
 - Réaliser les travaux conformément à la notice, si celle-ci a été réalisée
 - Respecter le décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent
 - Avoir pris connaissance du règlement de soutien financier de la CARPP en vigueur
 - Avoir pris connaissance du traitement des données à caractère personnel en fin de formulaire de demande de subvention ;

- Les devis des différents corps d'état

- Le devis des matériaux pour les travaux réalisés sans entreprise

- Dans le cas d'une mono-propriété : l'**attestation notariée** de propriété

- Dans le cadre d'une copropriété : l'**attestation d'immatriculation** au registre des copropriétés **et le procès-verbal de l'Assemblée Générale** ayant autorisé les travaux et désigné un mandataire pour déposer le dossier et percevoir les fonds

- Dans le cas d'une location, d'un usufruitier, d'un titulaire d'un droit en viager, preneur d'un bail à réhabilitation ou d'un bail emphytéotique... : la **lettre d'autorisation du propriétaire**

- Dans le cas d'une société : **un extrait K bis**

- La **notice de travaux signée** par les entreprises ou le demandeur, si celle-ci a été réalisée

- Le récépissé de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme

- Le relevé d'identité bancaire au nom et à l'adresse du demandeur

Pour le paiement, une fois les travaux achevés, les factures devront être au nom du demandeur et à la même adresse que celle du RIB